

Le Centre de formation :

- assure au jeune la formation théorique (**soit 1 100 heures sur 2 ans ou 31,5 semaines**).
- propose un rythme d'alternance correspondant aux besoins de l'entreprise et au temps nécessaire pour recevoir les enseignements en Centre.
- planifie avec le référent pédagogique et le tuteur du jeune les visites en milieu professionnel.

L'Entreprise :

- permet d'embaucher un jeune et de le former en alternant les périodes de travail formatrices en Entreprise et les périodes de cours en Centre de formation.
- participe activement à l'insertion professionnelle des jeunes.
- favorise le transfert du savoir-faire de l'entreprise.

Le stagiaire :

- acquiert une qualification professionnelle reconnue.
- remplit une mission concrète au sein de l'entreprise.
- est reconnu salarié de l'entreprise et dispose des mêmes droits et obligations que les autres salariés de l'entreprise.

LES DEMARCHES DU CANDIDAT

- Retirer un **dossier de pré-inscription** à partir de février (N) (par tél, par courrier, par mail...)
- **Démarcher** activement les **entreprises** (sauf l'Etat, collectivités territoriales, établissements publics non assujettis au financement de la Formation Professionnelle Continue...)
- A réception du dossier de pré inscription, le jeune doit prendre contact avec le CFP régulièrement afin de **l'informer de la progression de ses démarches** vers les entreprises.
- **Signer un contrat avec une entreprise** pour accéder à la formation en Centre à la rentrée de septembre.

La formation est totalement gratuite pour le stagiaire puisque l'OPCA de l'entreprise prend en charge les frais de formation.
L'inscription au Centre se fait sans aucun frais.

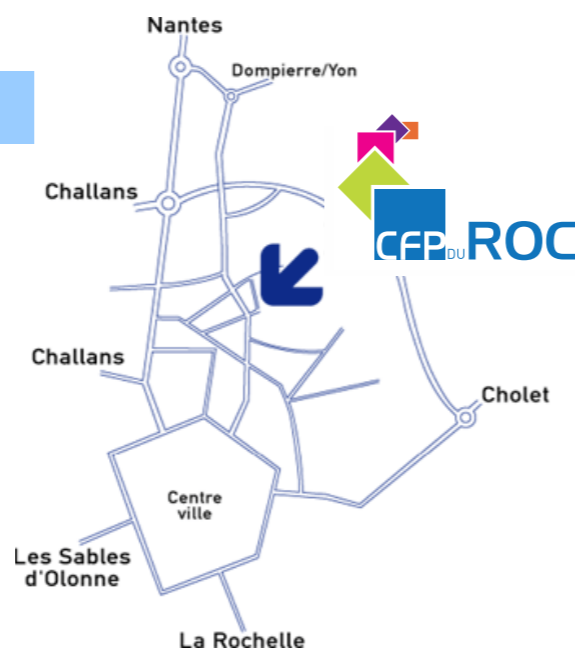
Votre contact : Christelle MAINDRON

CFP du Roc
Rue Charlemagne
85035 La Roche sur Yon Cédex
Tél : 02 51 47 74 74

**Une équipe performante
pour accompagner
vos projets**

E-mail : cfp.cfa@lycee-ndduroc.com

www.cfp-duroc.com



L'ALTERNANCE

avec le Contrat de Professionnalisation

Centre de Formation Professionnelle du ROC



CFP DU ROC

Membre du réseau
areppal
Formation Professionnelle



Les Contrats de professionnalisation au CFP du ROC pour la rentrée de septembre (N) :

D.E.E.S : Banque chargé de clientèle aux "particuliers"	Sur 14 mois Début = Sept (N) Fin = Oct. (N+1)	Durée de l'action de formation : De 540 à 567 heures
D.E.E.S : Banque chargé de clientèle de professionnels		
Bac Professionnel : Commerce Comptabilité Secrétariat		
BTS : Management des Unités Commerciales Négociation Relation Clients Assistant(e) de Gestion PME PMI	Sur 2 années Début = Sept (N) Fin = Août (N+2)	Durée de l'action de formation : 1 100 heures 1 ^o année = 550 h 2 ^o année = 550 h

Le Centre de Formation Professionnelle vous propose de préparer une formation diplômante : **DEES, BTS, BAC PRO** ou qualifiante : **CQP** de façon concrète par le biais de

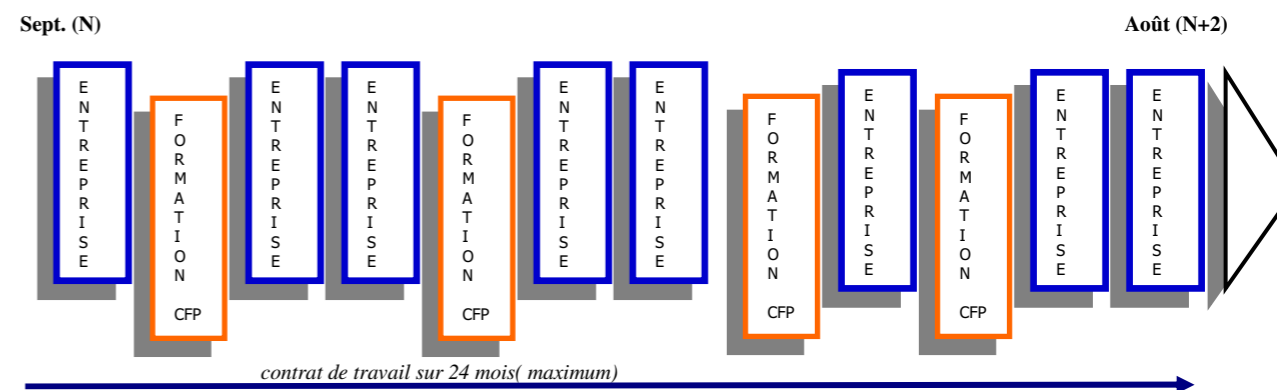
l'alternance, c'est-à-dire **concilier formation & emploi**.



Rythme moyen de l'alternance :

1 semaine en Centre et **2 à 3 semaines** en Entreprise soit 70 % du temps en entreprise.

Déroulement de la formation (exemple) :



OBJECTIFS

- Qualifier une personne aux emplois de l'Entreprise
- Favoriser l'insertion professionnelle par l'acquisition d'une qualification reconnue
- Intégrer une entreprise dans de bonnes conditions en bénéficiant d'avantages particuliers liés à ce contrat.

PUBLICS VISES

- Jeunes < à 26 ans sans qualification professionnelle ou voulant compléter leur formation initiale afin d'accéder aux métiers souhaités.
- Personnes sans emploi > à 26 ans.

NATURE ET DUREE DU CONTRAT

- CDD de **6 à 24 mois si un accord de branche, d'entreprise ou interprofessionnel le précise**. Ainsi pour conclure un contrat de professionnalisation sur 2 ans (pour effectuer BAC PRO par exemple), il est conseillé de prendre contact auprès de l'OPCA de l'entreprise.
- Formation programmée sur le principe de l'alternance : temps entreprise et temps centre de formation.

LES ACTIONS de FORMATION

- Durée comprise entre 15 % (150 heures minimum) et 25 % de la durée totale du contrat (CDD).
- Actions de formation : enseignements professionnels, généraux, technologiques ; d'accompagnement et d'évaluations.

REMUNERATION

NIVEAU DE FORMATION DU CANDIDAT	< DE 21 ANS	DE 21 ANS A < A 26 ANS	> 26 ANS
Autres qualifications (CAP, BEP, BAC Général et Techno)	55 % du SMIC	70 % du SMIC	Minimum SMIC ou 85% du salaire conventionnel
Titulaire d'un BAC PRO ou titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau	65 % du SMIC	80 % du SMIC	

AVANTAGES

AIDES DE L'ETAT :

- L'entreprise bénéficie d'une réduction des charges sociales patronales de Sécurité Sociale (application de la Loi Fillon) et d'une prime de l'Etat (renseignements auprès du pôle Emploi)
- Le salarié n'est pas pris en compte dans l'effectif de l'entreprise pour l'application des seuils sociaux et fiscaux.
- Aucune indemnité de fin de contrat n'est due au jeune au terme du contrat de professionnalisation.

AIDES DE L'OPCA(*) :

- L'OPCA auquel l'entreprise verse la contribution annuelle au "développement de la formation professionnelle" peut prendre en charge les frais de formation.
- L'OPCA peut également financer tout ou partie de la formation éventuellement suivie par le tuteur et couvrir les frais de tutorat (selon la branche concernée).

(*) L'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)

- Son Rôle** : collecter et gérer les fonds de la formation professionnelle et de l'alternance auquel l'entreprise cotise, et jouer un rôle d'interface entre l'entreprise, l'organisme de formation et les institutions (DDTEFP...).
- Une gestion administrative facilitée et une gestion financière simplifiée** : l'OPCA accompagne l'entreprise pour le montage du dossier et sa transmission à la DDTEFP concernée (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).